

## Un financement participatif pour la transition énergétique

Daniel MATERGIA,

Président de la Communauté de Communes Cœur du Pays-Haut



Vous connaissez la forte implication de Cœur de Pays-Haut dans sa démarche de transition écologique et de développement d'énergies renouvelables, en mettant en œuvre des solutions originales et innovantes pour lutter contre le réchauffement climatique.

**CPH innove cette fois-ci encore en créant une solution de financement direct. Plutôt que de faire appel aux banques, nous sollicitons les habitants : le banquier c'est vous. C'est vous qui prêtez et c'est vous qui touchez les intérêts ! Un circuit court financier en quelque sorte.**

300 000 € d'emprunt obligataire, soumis aux règles du secret bancaire, réalisé par l'émission d'obligations: **c'est une première en France pour une collectivité**, avec une souscription prioritaire et réservée aux résidents de l'intercommunalité. Après un délai de 3 semaines, le placement sera ouvert aux habitants des territoires voisins.

### A quelles fins ?

Cœur du Pays-Haut souhaite associer les habitants à ses actions en faveur de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> à travers cette action citoyenne. Mais il s'agit aussi pour CPH de redistribuer une partie de la richesse créée par la collectivité aux habitants du territoire (ici 2,5 % sur 300 000 €). C'est grâce aux dividendes que CPH touchera à travers sa Société d'Economie Mixte, la SODEGER, qu'elle pourra rembourser avec intérêt l'argent que vous lui aurez confié et ainsi contribuer au développement du territoire dans une logique participative.

### Comment participer ?

Les conditions sont très simples: vous devez juste être majeur et résider dans l'une des 25 communes du territoire. Vous pouvez souscrire à hauteur de 50 € minimum et jusqu'à 5000 € maximum. Vous percevrez alors un remboursement du capital et des

intérêts annuels, à un taux de 2,5 % brut pendant 5 ans, ce qui est aujourd'hui supérieur à l'épargne réglementée.

### Pour quels avantages ?

Cette opération est une première en France. Elle est « pilote », c'est pourquoi elle reste modeste mais permet de démarrer une nouvelle façon d'aborder le développement des énergies renouvelables.

Les avantages sont multiples, tant pour la collectivité que pour ses habitants:

- permet d'accélérer les investissements pour faire face à l'urgence climatique
- impliquer les habitants dans une logique participative et les associer à la dynamique et la réussite des projets
- donner du sens à son épargne
- faire émerger à terme de nouveaux projets dans une dynamique vertueuse

Toute cette opération est garantie par la collectivité.

Ensemble, élus et citoyens, nous aurons plus de force pour lutter contre le réchauffement climatique.

Bien à vous,

Daniel MATERGIA

